

## DÉPARTEMENT DE L'AUDE

**COMMUNE DE LABASTIDE D'ANJOU**  
**Délibération du Conseil Municipal n° 29 / 2022**

<b>Séance du 18 Juillet 2022</b>	
<b>Date de convocation :</b> 11 Juillet 2022  <b>Membres en exercice :</b> 15  <b>Présents :</b> 9  <b>Votants :</b> 9  <b>Secrétaire de séance :</b> Annie STEMER	L'an deux mil vingt-deux, le 18 Juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Mme Nathalie NACCACHE, Maire.  <b>Présents :</b> Mesdames et Messieurs Christophe AYRIBIE - Max BACHARAN – Jérôme BARTHES - Brigitte BUISSON – Pascale CAUNES - Claire DARCHY - Walter EDLINGER - Nathalie NACCACHE - Annie STEMER  <b>Absents excusés :</b> Mesdames et Monsieur Thierry BACQUIE – Alain GALINIER - Jean-Yves GONZALES - Anne PHILIPPE – Christian PIERRE - Chantal VILOTTE
<b>Domaine :</b>	7 Finances locales 7.1 Décisions budgétaires
<b>Objet :</b>	Tarifs cantine scolaire

Tarifs cantine scolaire

La commune de Labastide-d'Anjou a décidé par délibération n° 2022/01 du 24 janvier 2022 de participer au groupement de commande pour le marché de restauration collective organisé par la communauté de communes de Castelnaudary Lauragais audois.

Deux candidatures ont été déposées, celles des sociétés RÉCAPÉ ET API RESTAURATION.

Au terme de la procédure, le conseil communautaire a décidé de l'attribution des lots de repas à la société API restauration en fonction des critères prévus dans le règlement de consultation dont la synthèse est jointe en annexe de la présente délibération.

La commune qui a délégué à la communauté de communes ce marché, prend acte de cette attribution.

Le conseil municipal constate que le nouveau contrat amène une augmentation du prix facturé à la commune correspondant à :

	% évolution
Adultes	+ 12.12 %
Elémentaire	+ 14.90 %
Maternelle	+ 13.45 %

Envoyé en préfecture le 26/07/2022

Reçu en préfecture le 26/07/2022

Affiché le

SLO

ID : 011-211101787-20220718-292022-DE

Du fait de cette hausse importante de la prestation des fournisseurs de repas, il est proposé au conseil municipal d'actualiser les tarifs de la cantine à compter de la rentrée scolaire 2022/2023 :

	TARIFS 2021-2022	TARIFS 2022-2023	Evolution %
<b>CANTINE</b>			
<u>Enfants</u> :	3.00 €	3.40 €	11 %
<u>Adultes</u> :	3.50 €		

Il est précisé dans le marché que les entreprises de restauration peuvent actualiser leurs tarifs trimestriellement en fonction de l'évolution du prix des denrées.

En conséquence, le conseil municipal se réserve la possibilité de délibérer en cours d'année scolaire si nécessaire en fonction de l'évolution des prix de la société de restauration retenue.

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,**

- **DECIDE à l'unanimité d'augmenter le tarif des repas**
- **VALIDE UN TARIF à 3.40 Euros par 7 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE et 1 ABSTENTION,**

**PREND ACTE** de l'attribution du marché de fourniture de repas en liaison froide à la société API RESTAURATION par la conseil communautaire « Castelnaudary Lauragals Audols ».

**APPROUVE** la modification des tarifs cantine en ce qu'elle entrera en vigueur à la rentrée scolaire 2022-2023.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an ci-dessus, et ont les membres présents, signé au registre. La convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L. 2221-7 et L2121-7 du C.G.C.T. LABASTIDE D'ANJOU, le 18 Juillet 2022

Le Maire,  
Nathalie NACCACHE



Rendue exécutoire par :  
Affichage en mairie :

**26 JUL. 2022**